

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 23 septembre 2010

Délibération n° CA-2010-17

**État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2010
Décision modificative**

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-3°,

Vu la délibération n° CA-2009-24 du 1^{er} décembre 2009 approuvant l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2010, modifiée par les délibérations n° CA-2010-07 du 3 mars 2010 et n° CA-2010-16 du 24 juin 2010,

Sur proposition du directeur général,

APPROUVE la modification de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2010.

Le Président du conseil d'administration

J.F. MACAIRE

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région
Poitiers, le 27 SEP. 2010

Le Préfet,

Bernard TOMASINI